

FACE A LA PAC

Modification de la déclaration PAC

Question :


Comment déclarer une modification de ma déclaration PAC 2016 ?

Réponse :

En remplissant le formulaire de « *modification de la déclaration (Métropole et DOM)* » disponible sur le site Internet TelePAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr) dans la rubrique « formulaires et notices 2016 ».

La présentation de ce formulaire est différente en 2016. Vous indiquez sur ce document la cause de la demande de modification et vous cochez les formulaires de votre dossier PAC 2016 concernés par ce changement. Puis vous reportez sur vos formulaires PAC 2016 les modifications au stylo rouge.

Les formulaires PAC 2016 sont disponibles dans votre compte Telepac, sous la rubrique « Téléprocédures / Dossier PAC 2016 » puis dans l'onglet vert « Déclaration/Dépôt de dossier ».



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

telepac Dossier PAC 2016

[Déconnexion](#)

ACCUEIL
DECLARATION
IMPRESSION
FORMULAIRES ET NOTICES

Identification
RPG
Descriptif des parcelles
Effectifs animaux
MAEC PRM / API
Demande aides
MAE
Dépôt de dossier
Réinitialiser
Modifier après dépôt

N° PACAGE : 086000000
M. DEMO
N° SIRET : 123456789000
Signé

DÉPÔT DU DOSSIER - RÉCAPITULATIF

Vous avez procédé à une signature électronique sécurisée le **mardi 17 mai 2016** pour votre dossier(086000000).
Un accusé de réception certifié vous est transmis à l'adresse de messagerie électronique que vous avez indiquée.

▶ [Télécharger ou imprimer l'accusé de réception de votre déclaration](#)

Vous devez faire parvenir à la DDT les pièces suivantes :

- Demande de prise en compte d'un transfert de DPB, le cas échéant.
- Demande d'attribution de DPB par la réserve nationale, le cas échéant.
 - Preuve d'activité agricole, le cas échéant.
 - Certificat d'agriculture biologique, le cas échéant.
- Formulaire de déclaration de contrat d'assurance (à déposer à la DDT(M) au plus tard le 30 novembre 2016).

Pour imprimer vos documents :

- ▶ [Télécharger ou imprimer votre demande d'aides](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer votre déclaration des effectifs animaux](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer votre registre parcellaire graphique](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le descriptif de vos parcelles](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos surfaces graphiques par culture](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos SNA](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos ZDH](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer le contenu du bloc-notes](#)
- ▶ [Télécharger ou imprimer la synthèse de votre déclaration](#)

▶ [REVENIR À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)

Toutes modifications d'assolement ou modifications des surfaces cultivées doivent être signalées immédiatement par écrit, dès leur survenance et quelle que soit la date de l'évènement. Il n'y a pas de réduction de l'aide découplée dès lors que la parcelle respecte les conditions d'admissibilité.

Question :

A qui adresser le formulaire « modification de la déclaration des parcelles » ?

Réponse :

A la DDT : Direction Départementale des Territoires, 20 rue Providence, BP 80523, 86020 POITIERS Cedex.

Il est toujours préférable de faire ce type d'envoi avec accusé de réception.

Auréliе FOURNIER
Chambre d'agriculture de la Vienne

☞ Vivonne	05.49.36.33.60	☞ Bonneuil-Matours	05.49.85.87.80
☞ Montmorillon.....	05.49.91.01.15	☞ Mirebeau	05.49.50.44.29